

Conseil de la métropole du 4 octobre 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date de convocation
18 septembre 2019

Conseillers en exercice
70

Président : M. François CUILLANDRE

Secrétaire de séance : M. Robert JESTIN

Le Conseil de Brest métropole s'est réuni le vendredi 4 octobre 2019 à 17 heures, sous la Présidence de M. François CUILLANDRE , Président.

ETAIENT PRESENTS :

M. F. CUILLANDRE , Président, Mme B. ABIVEN, M. Y. NEDELEC, M. M. GOURTAY, M. T. FAYRET, Mme T. QUIGUER, M. P. OGOR, M. F. GROSJEAN, M. E. GUELLEC, Mme F. BONNARD-LE FLOC'H, M Y. GUEVEL, Mme R. FAGOT OUKKACHE, Mme R. FILIPE, M. F. JACOB, Mme P. SALAUN-KERHORNOU, Mme I. MONTANARI, M. R. PICHON, Mme S. JESTIN, M. S. ROUDAUT , Vice-Présidents.

M. P. APPERE, Mme A. ARZUR, Mme C. BELLEC, Mme N. BERROU-GALLAUD, M. M. BERTHELOT, Mme C. BOTHUAN, Mme C. BRUBAN, Mme N. CHALINE, M. M. COATANEA, Mme N. COLLOVATI, M. D. FERELLOC, Mme M-L. GARNIER, Mme I. GUERIN, Mme P. HENAFF, M. R. HERVE, M. R. JESTIN, M P. KERBERENES, M. C. KERMAREC, M. Y-F. KERNEIS, Mme A. LAGADEC, M. R-J. LAURET, Mme D. LE CALVEZ , Mme J. LE GOIC-AUFFRET, Mme G. LE GUENNEC, Mme M. LE LEZ, Mme B. MALGORN, Mme C. MARGOGNE, Mme I. MAZELIN, Mme I. MELSCOET, M. E. MORUCCI, M. B. NICOLAS, M. F. PELLICANO, M C. PETITFRERE, M M. QUERE, Mme M-A. RIOT, M. B. RIOUAL, M. R. SALAMI, M. R. SARRABEZOLLES, M. B. SIFANTUS, M H. TRABELSI, Conseillers.

ABSENT(S) EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. D. CAP, M. A. GOURVIL, Vice-Présidents.

Mme G. ABILY, Mme S. BASTARD, Mme N. BATHANY, Mme K. BERNOLLIN-APPERE, M. Y. DU BUIT, M. P. GUEZENNEC, Mme B. HU, M. L. PERON, M. G. ROUE, Conseillers.

C 2019-10-205 AMENAGEMENT

Projet de renouvellement urbain de Bellevue – Bords de Penfeld à Brest. Sollicitation d'une subvention auprès du Conseil Régional au titre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) pour le réaménagement de la place de Metz.

La rapporteure, Mme Tifenn QUIGUER
donne lecture du rapport suivant

AMENAGEMENT – Projet de renouvellement urbain de Bellevue – Bords de Penfeld à Brest. Sollicitation d'une subvention auprès du Conseil Régional au titre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) pour le réaménagement de la place de Metz.

EXPOSE DES MOTIFS

1. Contexte du projet

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 a permis de renouveler le cadre de la politique de la ville. Cette loi permet, dans le cadre du contrat de ville, de concevoir un projet territorial intégré à l'échelle des agglomérations, autour de trois piliers : la cohésion sociale, le renouvellement urbain et le développement économique et l'emploi.

Cette loi a instauré le nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU), porté par l'Agence Nationale de la Rénovation urbaine (ANRU). Ce programme est un des leviers pour engager l'aménagement et la requalification, sur la période 2014-2024, de certains des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).

Pour la métropole brestoise, les secteurs d'intervention relevant du NPNRU sont ceux de Bellevue et de Recouvrance. Ainsi, en décembre 2014, Bellevue a été retenu comme projet d'intérêt national, et en avril 2015, Quéliverzan-Pontaniou-Recouvrance, sur proposition du Préfet de la région Bretagne, a été retenu comme projet d'intérêt régional.

Par délibération n° C 2015-10-173 en date du 13 octobre 2015, le Conseil de la métropole a approuvé le protocole de préfiguration, signé le 15 décembre 2016. La mise en œuvre du programme d'études de ce protocole a permis pour les deux quartiers de préciser les orientations stratégiques, de définir les projets urbains opérationnels et les moyens d'ingénierie à mobiliser, ainsi que les engagements financiers des partenaires.

Le projet NPNRU multisites de Bellevue et Recouvrance qui en résulte s'appuie sur les concertations menées depuis 2017 avec les habitants et les acteurs de chacun des deux quartiers.

Ce projet global, et sa déclinaison par quartier, a été validé par le Comité d'Engagement de l'ANRU du 13 juin 2019, ce qui permet d'engager dès à présent les projets déjà opérationnels et de finaliser la convention ANRU qui est le cadre contractuel et pluriannuel de mise en œuvre et de financement des projets.

La réalisation du programme des études du protocole de préfiguration, signé avec l'ANRU, a permis de stabiliser les projets en concertation avec les habitants et acteurs du territoire brestois. Pour le quartier de Bellevue, six grands enjeux ont été confirmés :

- Prévenir le risque de décrochage et d'isolement du quartier ;
- Sortir d'une logique de réparation peu efficace à des échelles réduites en proposant un véritable projet urbain à l'échelle du quartier ;
- Repositionner le quartier de Bellevue en tant que secteur stratégique dans le fonctionnement urbain de la métropole ;
- Faire évoluer la vocation résidentielle vers une plus grande diversité des formes d'habitat et des occupations ;
- Conforter les activités ou offres de services métropolitains (parc de Penfeld, trame paysagère, Université, ...) ;
- Repenser les polarités du quartier pour les articuler dans une logique d'armature

Au croisement des vallons de la Penfeld et de l'avenue Le Gorgeu existent des polarités regroupant commerces, services et équipements. Ces polarités participent à l'image du quartier et sont la vitrine du quartier depuis l'avenue Le Gorgeu. Elles doivent être confortées et sont complémentaires les unes des autres. Trois polarités sont mises en avant dans le cadre du projet de renouvellement urbain du quartier de Bellevue :

- La polarité Nord : Secteur du Bergot
- La polarité centrale : Secteur Place Napoléon III
- La polarité Sud : Cœur de Campus / Kerbernier/ Lanrédec

2. Objectifs d'aménagements pour la place de Metz (polarité Sud)

La polarité sud, dite « Cœur de Campus » s'articule autour de l'avenue Le Gorgeu et des secteurs d'habitat de Kerbernier et de Lanrédec. Elle offre des commerces de proximité en lien avec les secteurs résidentiels proches et le campus universitaire UBO.

Le secteur d'habitat public de Kerbernier présente une opportunité de recomposition urbaine importante, en lien avec un secteur amené à évoluer au cours des prochaines années avec la recomposition du campus universitaire.

Les études préalables menées ont permis de montrer l'opportunité de désenclaver cet îlot refermé sur lui-même. Ce désenclavement se fera par une nouvelle voie de desserte centrale, support d'une nouvelle définition d'unités résidentielles d'une échelle plus adaptée et permettant une meilleure lisibilité de l'espace public.

Ces interventions permettront d'articuler pleinement le secteur d'habitat public de Kerbernier avec le tissu urbain environnant (Cœur de campus, secteur Lanrédec).

L'articulation avec le secteur de Lanrédec (secteur d'habitat pavillonnaire) sera particulièrement travaillée grâce au traitement de la place de Metz, pour en faire une véritable place centrale, élément liant entre Kerbernier et Lanrédec.

Bien plus qu'un aménagement paysager, ce sont les fonctions de cet espace qui sont réinterrogées, notamment grâce à la concertation menée avec les habitants. Il s'agit en effet de conforter des usages existants (aire de jeux) ou d'offrir de nouvelles possibilités d'usages en lien avec les secteurs d'habitat environnants (stationnement de Food-trucks, animations festives...)

Ce projet est également l'occasion de prendre en compte la problématique de la gestion des eaux pluviales dans un secteur de réseau unitaire. Il est envisagé une gestion de ces eaux par infiltration (Place, mais également rues adjacentes). Il sera également prévu des aménagements de voirie visant à assurer une meilleure accessibilité de l'espace public aux modes actifs (piétons, cycles, ...).

3. Nature des travaux de réaménagement de la place de Metz / secteur de Kerbernier

- Réfection complète de la place/jardin (4 000 m²)
- Réfection des trottoirs bordant la place / mise en accessibilité
- Création de bandes cyclables sur chaussée + Arceaux vélos sur la place
- Changement de l'éclairage autour de la place
- Création d'un plateau sur Rue Langevin
- Confortement du point d'apport volontaire « Verre »
- Gestion par infiltration des eaux pluviales de la place et des rues adjacentes

4. Montant des travaux

Le montant prévisionnel des travaux s'établit à 388 000 € HT soit 465 000 € TTC. Ces travaux sont portés à hauteur de :

- 380 000 € HT pour Brest métropole
- 8 000 € HT pour la Ville de Brest (mise en place d'un point technique de servitude).

La présente demande de subvention ne porte que sur les prestations relevant de la maîtrise d'ouvrage de Brest métropole, soit une base subventionnable de 380 000 €.

Ce montant prévisionnel n'intègre pas de prestations d'études, ces dernières ayant été réalisées en régie.

5. Subvention sollicitée auprès du Conseil Régional

Afin de mener à bien ce projet de réaménagement de la place de Metz, une subvention de 150 566 € est sollicitée auprès du Conseil Régional, dans le cadre du NPNRU.

La date prévisionnelle de démarrage des travaux est prévue mi-octobre 2019. Néanmoins, afin d'assurer la tenue des plannings, certains approvisionnements (éclairage) ont été lancés à l'été 2019.

DÉLIBÉRATION

En conséquence, il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes :

- d'autoriser le Président, ou son représentant à solliciter une subvention de 150 566 € auprès du Conseil Régional pour le réaménagement de la place de Metz, dans le cadre du projet de renouvellement urbain Bellevue-Bords de Penfeld (NPNRU),
- et d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tous documents à intervenir permettant la mise en œuvre de cette décision.

Avis commissions :

Avis de la COMMISSION AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE-TRANSTION
ENERGETIQUE-MOBILITE : FAVORABLE A L'UNANIMITE

Décision du Conseil de la métropole :

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

Abstention : J. LE GOIC-AUFFRET